DocuSign Envelope ID: F90D1D3A-0974-4A3E-8540-44E2EA2AC120

REYGAL
Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros
Siège social : c/o ABADIE, Zac de Rivière Roche, 97200 Fort-de-France
R.C.S Fort-de-France - SIREN 419.301.866

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS D'UN GÉRANT

15 MAI 2024

Le 15 mai 2024,

Monsieur Vincent Gallet de Saint-Aurin, en sa qualité de Cogérant, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation définitive de l'opération d'apports en nature ;

- Modifications des statuts de la société REYGAL.

Le Cogérant rappelle que, par décisions en date du 14 mai 2024, la collectivité des associés de la société REYGAL, dénommée en tête des présentes (la « **Société** ») :

- a expressément autorisé la réalisation de deux apports en nature de parts sociales de la Société à la société VAG ainsi que l'apport de la charge du paiement des soultes grevant lesdites parts sociales et tous les droits et accessoires attachés à ces parts sociales ;

- a, sous la condition suspensive de la réalisation des deux apports en nature de parts sociales de la Société, décidé d'ajouter un paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société et de modifier l'article 8 des Statuts ;

- a donné pouvoirs à l'un ou l'autre des Cogérants de la Société aux fins de constater la réalisation définitive de l'opération d'apports et d'entériner ainsi les modifications des statuts de la Société décidées précédemment qui prendront effet à la date de la décision du Cogérant constatant la réalisation définitive de l'opération d'apports.

PREMIÈRE DÉCISION

Le Cogérant constate, conformément au traité d'apports du 14 mai 2024, la réalisation définitive de l'opération d'apports en nature de parts sociales de la Société à la société VAG ainsi que l'apport de la charge du paiement des soultes grevant lesdites parts sociales et tous les droits et accessoires attachés à ces parts sociales.

DS
VGSA

DocuSign Envelope ID: F90D1D3A-0974-4A3E-8540-44E2EA2AC120

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence, le Cogérant entérine les modifications des statuts de la Société, décidées par la collectivité des associés le 14 mai 2024, qui prendront effet ce jour.

DocuSigned by:
Vincent Gallet de Saint-Aurin
E5FE47B12B664CF...

Vincent Gallet de Saint-Aurin